

CINQ CENT SOIXANTE-SIXIÈME SESSION**Mercredi le 22 avril 2020**

CANADA
 PROVINCE DE QUÉBEC
 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

À la session ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord tenue par vidéoconférence le 22 avril 2020 à 14 heures, formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bruno Laroche, sont présents, Madame la mairesse, Messieurs les maires:

MEMBRES PRÉSENTS	MUNICIPALITÉS	DÉCRET NO 1214-2019 Décembre 2019	# VOIX Article 201 Décret constitution	# VOIX Article 202
Paul Germain	Prévost (V)	13 328	3	3
Xavier-Antoine Lalande	Saint-Colomban (V)	17 156	4	4
Bruno Laroche	Saint-Hippolyte (P)	9 886	2	2
Stéphane Maher	Saint-Jérôme (V)	78 839	16	8*
Louise Gallant	Sainte-Sophie (SD)	17 184	4	4
Total:		136 393	29	21

***Formule de calcul**

En vertu de l'article 202 de la LAU, le nombre de voix de la Ville de Saint-Jérôme se calcule comme suit :

- Pop. VSJ : 78 839 hab. / Pop. MRC : 136 393 = 57,8%
- 57,8% x 13 voix (total autres municipalités) = 7,5, soit : 8 voix

Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Roger Hotte et la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, Mme Josée Yelle, sont également présents via vidéoconférence.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le préfet Bruno Laroche, après avoir constaté qu'il y a quorum, déclare la séance ouverte à 14 heures 10.

10012-20 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé séance tenante, en y retirant le point 6.1.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL**10013-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 18 MARS 2020**

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 18 mars 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

10014-20 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 9 AVRIL 2020

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la session tenue le 9 avril 2020, tel que présenté.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Le Conseil des maires prend acte du bordereau de correspondance.

DIRECTION GÉNÉRALE

10015-20 APPEL DE CANDIDATURES POUR LE POSTE DE TECHNICIEN EN ÉVALUATION (INSPECTEUR-CALCULATEUR)

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à procéder à un appel de candidatures pour le poste de technicien en évaluation (inspecteur-calculateur).

ADOPTÉE

10016-20 AUTORISATION À LA DIRECTION GÉNÉRALE DE METTRE EN ŒUVRE LE PROCESSUS DU PROJET D'ACQUISITION D'UN IMMEUBLE PAR LE CENTRE DE JOUR

CONSIDÉRANT que la problématique de l'itinérance à Saint-Jérôme est reconnue par l'ensemble du milieu régional;

CONSIDÉRANT que des démarches sont en cours depuis quelques mois pour ajouter des services afin d'accompagner les personnes en itinérance et pour prévenir en amont son occurrence;

CONSIDÉRANT qu'un projet dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale (PAGIEPS) a été accordé au Centre de Jour;

CONSIDÉRANT que le projet de la MRC intitulé « Mobilisation d'envergure pour l'itinérance » a été retenu par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

CONSIDÉRANT la proposition du conseil d'administration de Centraide Laurentides pour l'acquisition du bâtiment du 601 rue Lachaine à Saint-Jérôme;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil de la MRC jugent pertinent et opportun qu'un investissement ponctuel serve d'accélérateur à un projet régional et mobilisateur visant la lutte à l'itinérance et à la pauvreté.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

- 1 – D'autoriser la direction générale à mettre en œuvre le processus du projet d'acquisition d'un immeuble par le Centre de Jour;
- 2 – Que l'investissement ponctuel de la MRC pour l'acquisition de l'immeuble n'engage aucunement le Conseil de la MRC à soutenir les activités récurrentes de fonctionnement de l'organisme;
- 3 – Que le Conseil de la MRC s'attend à ce que le CISSS des Laurentides s'engage rapidement à s'impliquer financièrement afin d'assurer la viabilité du projet par le soutien aux activités récurrentes de fonctionnement de l'organisme;
- 4 – Que le Conseil de la MRC demande qu'une convention intervienne entre la MRC et le Centre de Jour afin de prévoir les mécanismes de décaissement et de structurer la composition du conseil d'administration, en vertu des pratiques usuelles de la MRC avec les organismes bénéficiaires de soutien financier;
- 5 – D'autoriser la direction générale à faire tous les suivis découlant de la présente résolution.

ADOPTÉE

10017-20

DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 338-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 5 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON PAIEMENT DES TAXES

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par la résolution numéro 10005-20 le 18 mars 2020;

CONSIDÉRANT le dépôt du projet de règlement numéro 338-20 modifiant le règlement numéro 5 concernant le changement de date de la vente des immeubles pour non paiement des taxes;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture considérant qu'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du Conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

Et résolu unanimement que soit et est adopté, tel que présenté, le projet de règlement numéro 338-20 intitulé « *Projet de règlement numéro 338-20 modifiant le règlement numéro 5 concernant le changement de date de la vente des immeubles pour non paiement des taxes* ».

ADOPTÉE

10018-20 ADOPTION DU RAPPORT D'ACTIVITÉS 2019-2020 DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), lequel confie la gestion du Fonds de développement des territoires (FDT) à la MRC de La Rivière-du-Nord (MRC RDN);

CONSIDÉRANT que la reddition de compte identifiée à l'article 20 de ladite entente prévoit notamment l'élaboration d'un rapport d'activités, lequel doit être déposé sur le site Internet de la MRC et transmis au ministre;

CONSIDÉRANT que ledit rapport a fait l'objet de discussions au Conseil de la MRC.

Il est proposé par M. le maire Stéphane Maher

Et résolu unanimement :

1. D'adopter le rapport d'activités FDT 2019-2020, tel que présenté;
2. De déposer ledit rapport sur le site Internet de la MRC;
3. De transmettre ledit rapport au ministre.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE

10019-20 PRÉSENTATION DU REGISTRE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par M. le maire Paul Germain

Et résolu unanimement d'approuver la liste des "comptes payés" préparée en date du 1er avril 2020, telle que présentée par le directeur général et secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 MARS 2020 – DÉPÔT

Le Conseil des maires prend acte du dépôt de l'état des activités financières au 31 mars 2020.

AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE

RÈGLEMENTS D'URBANISME MUNICIPAUX

10020-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ - VILLE DE SAINT-JÉRÔME – RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-445

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-445 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin de permettre un logement supplémentaire dans les habitations unifamiliales isolées à titre d'usage additionnel, dans la zone H-1059, dans le secteur de Bellefeuille.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-445 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-445 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10021-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-JÉRÔME– RÈGLEMENT NUMÉRO 0309-447

Attendu que la Ville de Saint-Jérôme a adopté le règlement numéro 0309-447 amendant le règlement numéro 0309-000 sur le zonage, tel que déjà amendé, afin objectif de permettre des nouveaux matériaux de déclin dans les zones H-11 et H-12.

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 0309-447 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 0309-447 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

10022-20 CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – VILLE DE SAINT-COLOMBAN– RÈGLEMENT NUMÉRO 3001-2020-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 3001

Attendu que la Ville de Saint-Colomban a adopté le Règlement numéro 3001-2020-10 amendant le Règlement de zonage 3001 afin de :

- Modifier une section sur la cession de terrains ou au paiement en argent pour fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels;
- Ajouter les définitions suivantes :

- Projet de redéveloppement;
- Projet d'intensification des activités existantes;
- Projet visant à permettre de nouvelles activités;
- Créer les zones :
 - H-164;
 - P-165;
 - H-166;
 - C-167;
 - H-168;
 - H-169;
 - C-170;
 - C-171;
 - H-172;
 - C-173;
 - C-174;
 - H-141;

Attendu que copie dudit règlement a été transmise au Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Attendu que le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a examiné ledit règlement.

Attendu que ledit règlement numéro 3001-2020-10 est présumé conforme aux orientations, aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions normatives du document complémentaire de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord.

Proposé par M. le maire Stéphane Maher

et résolu unanimement que ledit règlement numéro 3001-2020-10 soit approuvé.

Que le secrétaire-trésorier soit autorisé, par voie de la présente résolution, à émettre un certificat de conformité concernant ledit règlement.

ADOPTÉE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

10023-20 AUTORISATION DE L'OCTROI D'UN CONTRAT À MCD-LINKKI SOLUTION

Il est proposé par M. le maire Xavier-Antoine Lalande

Et résolu unanimement d'autoriser la direction générale à octroyer un contrat à la firme « MCD-LINKKI SOLUTION » pour une somme de CENT SOIXANTE ET UN MILLE SEPT CENT ONZE DOLLARS (161 711\$) et à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

ORGANISMES APPARENTÉS

Aucun point.

DEMANDES À LA MRC

Aucun point.

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question.

10024-20 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la mairesse Louise Gallant

et résolu unanimement, à 14 heures 15, de lever la présente séance.

ADOPTÉE

Bruno Laroche, préfet

Roger Hotte, directeur général et
secrétaire-trésorier